



PORTER UNE ACTION DE PLAIDOYER LOCALEMENT POUR L'ACCES DE TOU.TE.S A UNE ALIMENTATION DE QUALITE

avec le soutien de

Carasso
Daniel&Nina
Fondation sous l'égide de la Fondation de France



**La Poule
Rousse**
Fonds De Dotation

Union Nationale des Groupements

UGESS
des Épiceries Sociales et Solidaires

SOMMAIRE

Introduction : qu'est-ce que le plaidoyerp3

Les compétences des collectivités sur les questions d'alimentation et ses outils.....p5

Le projet alimentaire territorial

Le contrat local de santé

L'analyse des besoins sociaux des CCAS

Le Plan Local d'Urbanisme

Comment engager une démarche de plaidoyer.....p9

Identifier ses besoins

Quels outils à disposition ?

Seul ou à plusieurs ? - la force du collectif

Par où commencer ?

Les propositions portées par l'UGESS.....p15

Mais c'est quoi le plaidoyer ?

“

C'est un mode d'actions qui a pour objectif de **faire changer les décisions politiques et institutionnelles en influençant les personnes décisionnaires (élu.e.s, fonctionnaires...)** incarnées dans différents textes ou décisions : **élaboration d'une proposition de loi, délibération en conseil municipal, influence sur le périmètre du cahier des charges d'un appel à projet, remise en question d'une décision, d'un décret ou d'une baisse de subvention, influence sur le contenu d'un plan ou programme...**

”

Dans le cadre du plaidoyer, l'action s'inscrit toujours dans **la promotion de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers.**

Pour cela, plusieurs modes d'intervention sont possibles : **la valorisation de son expertise** (réalisation d'enquête, de rapports, de travaux de recherche, remontées de terrain, chiffres du rapport d'activités...), **la rencontre avec les décideurs** (ce qu'on appelle le lobbying : visite d'épicerie, invitation à une animation, rdv de bureau, invitation à l'Assemblée Générale...), **des actions de mobilisation** (la plus connue étant la manifestation par exemple), **les actions de médiatisation de ses messages** (par l'envoi d'un communiqué de presse, ou l'organisation d'une conférence de presse) ou encore le recours juridique.

Suis-je légitime en tant que représentant.e d'épicerie ?

OUI ! Par votre présence auprès des personnes concernées par la précarité, vos relations avec les partenaires que ce soit les travailleurs sociaux et le monde associatif, vous êtes un témoin direct de l'évolution de la précarité alimentaire sur un territoire précis et de ses impacts sur les personnes. Vous avez une expertise précieuse à transmettre aux élu.e.s mais aussi les chargé.e.s de missions des collectivités à la recherche de données concrètes pour piloter leur action.

Quelques recommandations avant de se lancer dans une démarche de plaidoyer

Ce n'est pas une démarche partisane !

On porte des revendications que certains mouvements politiques peuvent partager mais cela ne signifie pas que l'on appelle à voter pour eux. Il est important de parler à tout le monde et d'éviter toute tentative de récupération politique

Pas besoin d'être un expert !

Par votre action au quotidien et par votre connaissance de l'épicerie, vous êtes suffisamment légitime pour vous adresser aux élu.es et techniciens concernés.

Identifier les bonnes personnes au sein de votre association !

Parmi les salarié.e.s et bénévoles, vous avez forcément une personne qui s'intéresse plus particulièrement à la politique locale, qui lit la presse (nationale et régionale) et a une connaissance plus fine des élu.e.s et du fonctionnement de la collectivité

Soyez constructif !

Même si vous avez en face de vous un.e élu.e qui n'est pas de votre orientation politique ou peu actif sur le sujet, adaptez vous pour essayer de l'intéresser, faites des propositions, parlez lui précisément de votre action ou proposez-lui une visite de votre structure

Valorisez votre expertise !

Vous avez plein d'éléments à communiquer auprès des élu.e.s qui peuvent leur être utiles dans la mise en œuvre de leur politique: évolution des profils des publics et de la précarité, analyse des types de projets d'accompagnements. Préparez ces éléments en amont de toute prise de contact

Des compétences sur l'alimentation portées par plusieurs collectivités

Les communes et communautés de communes (ou métropole) ne possèdent pas à proprement parlé de compétences sur les sujets d'alimentation. La politique de l'alimentation se développe plutôt dans le champ national, à travers notamment l'élaboration du Programme National de l'Alimentation (PNA). Pourtant, que ce soit dans le PNA ou dans la première version de la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat, l'échelon territorial est fortement privilégié notamment à travers le soutien à la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). De plus, **les communes bénéficient de la clause de compétence générale qui leur permet d'agir sur les sujets d'intérêt local** dès lors qu'une compétence n'a pas été attribuée à une collectivité relevant d'une autre catégorie à titre exclusif, ce qui est le cas pour l'alimentation.

Que ce soit pour la commune ou la communauté de communes, elles disposent d'un certain nombre de compétences dans lesquelles sont intégrées les sujets d'alimentation



L'action sociale, à travers l'obligation de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les communes d'au moins 1500 habitants ou d'un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), et de l'octroi d'une aide sociale facultative



La santé, à travers l'objectif de protection générale de la santé publique et de l'environnement



L'enseignement, via la mise en œuvre d'un service de restauration scolaire et de sa tarification (possibilité de tarification sociale)



L'urbanisme, via l'attribution d'une fonction spécifique à chaque parcelle à travers l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) qui peut être communal ou intercommunal, ou la réglementation de la publicité (parmi lesquelles la publicité pour les produits alimentaires)



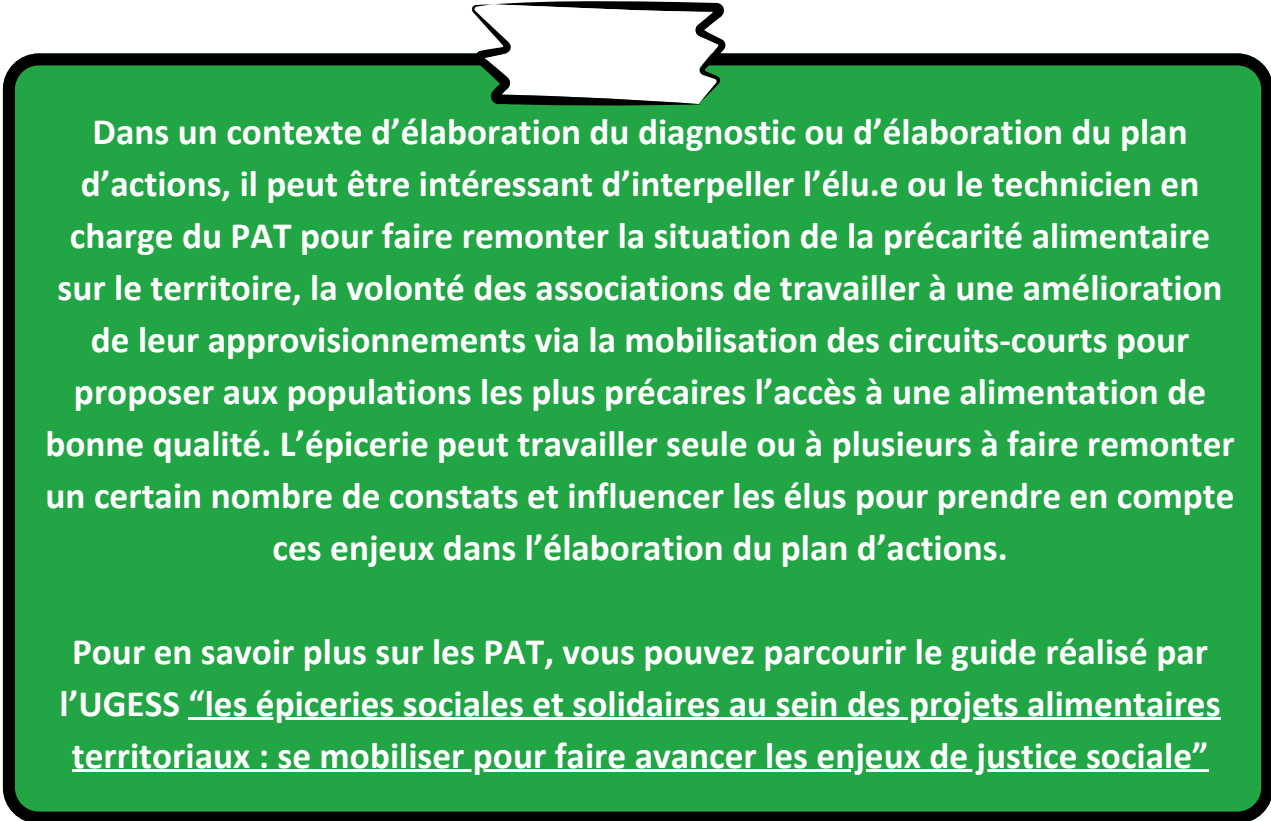
Le soutien à la vie associative et à la participation via l'octroi de subvention à des associations ou la proposition d'un budget participatif



La politique de la ville, via le soutien d'acteurs engagés sur les sujets d'alimentation au sein de quartiers prioritaires

Celles-ci développent de nombreux outils permettant de **faire un diagnostic de territoire sur un sujet dédié, prioriser certains objectifs et planifier un plan d'actions sur un temps plus ou moins long**. Parmi les différents outils qu'il peut être pertinent de mobiliser dans une action de plaidoyer sur les questions d'accessibilité alimentaire, nous pouvons citer :

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : celui-ci n'est pas obligatoire et n'est pas forcément porté par la commune ou la communauté de communes. En effet, certains d'entre eux sont initiés par des Départements ou des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Son champ d'intervention peut être plutôt restreint aux seules questions agricoles ou d'approvisionnement de la restauration scolaire ou alors porter une vision plus systémique prenant en compte les enjeux de lutte contre la précarité alimentaire et de proposition d'une alimentation durable.



Dans un contexte d'élaboration du diagnostic ou d'élaboration du plan d'actions, il peut être intéressant d'interpeller l'él.u.e ou le technicien en charge du PAT pour faire remonter la situation de la précarité alimentaire sur le territoire, la volonté des associations de travailler à une amélioration de leur approvisionnements via la mobilisation des circuits-courts pour proposer aux populations les plus précaires l'accès à une alimentation de bonne qualité. L'épicerie peut travailler seule ou à plusieurs à faire remonter un certain nombre de constats et influencer les élus pour prendre en compte ces enjeux dans l'élaboration du plan d'actions.

Pour en savoir plus sur les PAT, vous pouvez parcourir le guide réalisé par l'UGESS [“les épiceries sociales et solidaires au sein des projets alimentaires territoriaux : se mobiliser pour faire avancer les enjeux de justice sociale”](#)

Le contrat local de santé (CLS) : il organise la coopération entre les acteurs locaux pour définir des actions en matière de santé selon les spécificités du territoire. Cela implique la question de la lutte contre la précarité alimentaire, celle-ci ayant un impact sur la santé des personnes (surreprésentation de personnes atteintes de maladies chroniques telles que le diabète et l'obésité, problématiques de santé mentale...). Il est conclu par la collectivité (commune, ou structure intercommunale) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et peut associer d'autres acteurs (Etat, Région, Département, CPAM...)



Dans le cadre du COCOLUPA, une fiche explicative sur les Contrats Locaux de Santé à été réalisée disponible [ici](#).

Les associations, seules ou en partenariat, peuvent se mobiliser à l'occasion de l'élaboration du diagnostic ou de l'évaluation du Contrat pour que des actions soient orientées vers l'accessibilité alimentaire. Pour information, un CLS est élaboré pour une durée allant de 3 à 5 ans.

Le CCAS et son outil d'analyse des besoins sociaux (ABS) : dans l'année civile qui suit le renouvellement des Conseils Municipaux, les CCAS et CIAS ont l'obligation réglementaire de réaliser une analyse des besoins sociaux. Cette analyse permet de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins des habitants. Cependant, la question de la précarité alimentaire est peu voire pas traitée. Cela peut être une opportunité de contacter l'élue du CCAS en début de mandat pour faire part de vos remontées de terrain, données et propositions d'actions afin d'améliorer la prise en compte des enjeux d'accessibilité alimentaire.



Dans le cadre d'une ABS et pour éviter que la question de la précarité alimentaire ne soit uniquement prise en compte via les remontées de données des associations (qui ne représente qu'une partie de la population en situation de précarité alimentaire), vous pouvez partager l'outil [OBSOALIM](#) développé par le Basic. Celui-ci calcule un indice de vulnérabilité d'un territoire en couplant différentes données (niveau d'études, niveau d'éloignement d'un commerce alimentaire, âge moyen sur un territoire, revenu disponible)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : il définit le zonage des différents terrains, ce qui peut avoir un impact sur la quantité de terrains dédiés à la production alimentaire et donc non urbanisable. Il peut aussi proposer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur différentes thématiques. Par exemple, il peut être envisageable de proposer un OAP afin de créer un maillage territorial d'espaces de jardins partagés, ou de lieux d'alimentation accessible à tous



ATTENTION : le Plan local d'Urbanisme est un projet de longue haleine, difficile à mettre en oeuvre pour la collectivité et dont les dispositifs de participation sont plus ou moins élaborés. Une révision de ce PLU peut aussi prendre du temps et "refroidir" l' élu ou le technicien en charge de celui-ci. Il est donc préférable de s'informer en amont si le PLU vient d'être adopté ou si au contraire celui-ci sera bientôt révisé ou élaboré. Dans ce cas, il peut être intéressant de se mobiliser

Avant de mener toute action de plaidoyer, il est donc important de pouvoir consulter ces différents outils sur votre territoire afin d'en connaître le contenu. Il n'est pas toujours évident de retrouver ces documents.

Pour les Projets Alimentaires Territoriaux et les Contrats Locaux de Santé, si vous tapez sur votre moteur de recherche le nom de votre commune + PAT ou CLS, vous avez de bonnes probabilités d'y avoir directement accès.

Plus fastidieux, utiliser les base de données dématérialisées des communes. En effet, chaque collectivité de plus de 3500 habitants a l'obligation de publier les décisions prises en conseil (municipal ou communautaire) de manière dématérialisée. Elles proposent donc pour la plupart un module de recherche, auquel vous pouvez avoir accès en tapant directement sur votre moteur de recherche (délibération conseil municipal + nom de la commune) et dans lequel vous pouvez indiquer le document recherché (Contrat Local de Santé, Projet Alimentaire Territorial...). Les documents complets sont souvent en annexe. Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter votre commune pour leur demander un exemplaire. De même pour l'analyse des besoins sociaux des CCAS, celle-ci n'est pas toujours disponible facilement. Contactez le CCAS de votre commune pour leur demander s'il est possible d'avoir un exemplaire.

Pour les Contrats Locaux de Santé, certaines ARS compilent les CLS sur leur site (cf ARS Auvergne Rhône Alpes). Pour les PAT, le portail [France PAT](#) contient de nombreuses informations.

S'engager dans une démarche de plaidoyer local

Avant d'organiser votre premier rendez-vous avec un élu, il est important de bien définir ce sur quoi vous souhaitez mener votre action de plaidoyer. Cela permettra de définir auprès de qui (et avec qui si besoin) et comment mener cette action.

Bien définir ses besoins et objectifs

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir votre problématique et le changement souhaité :



Est-ce que votre problématique s'inscrit sur les **questions d'alimentation et de précarité alimentaire** : une forte hausse de la précarité alimentaire sans forcément les moyens nécessaires pour y répondre, un fort taux de non recours à l'aide alimentaire, une dégradation de l'offre alimentaire de qualité sur le territoire, des problématiques de mobilité pour accéder à une alimentation saine...



Est-ce que cela concerne **plus globalement la lutte contre la précarité notamment en lien avec les projets des personnes** (difficultés d'accès au logement social, non recours aux soins de santé, problème de mobilité, mauvaise coordination des orientations sociales, isolement des aînés...).



Ou alors souhaitez vous renforcer **le pouvoir d'agir des personnes** (éloignement des personnes de la citoyenneté, sentiment d'illégitimité à se saisir d'outils de démocratie participative tels que les budgets participatifs ou les démarches de coconstruction de l'action publique)

Une fois la problématique définie, il est indispensable de bien identifier le ou les changements souhaités et de les mettre en lien avec les compétences portées par les collectivités. Par exemple :

- mettre en œuvre un diagnostic des territoires démunis d'offre alimentaire de qualité et de dispositifs de soutien pour proposer des actions ciblées ;
- travailler à une meilleure coordination pour favoriser l'accès au logement social des personnes accompagnées au sein des structures afin de répondre aux problématiques de hausse des dépenses de logement

Quand ces éléments là sont finalisés, il convient alors de trouver le meilleur mode d'actions

Influencer le
programme des
candidats

Mode d'actions : proposition de visite de l'épicerie avec présentation des problématiques via la remontées de données issus de votre activité (évolution des publics de leur leurs problématiques)

Influencer les outils
de politiques
publiques

Mode d'actions : analyse des outils, rédaction d'un rapport valorisant un certain nombre de données qui analysent votre activité, proposition d'un rendez-vous avec le ou la chargée de mission avec proposition de participation à des temps d'échanges/de travail

Remettre en cause
une décision
dangereuse

Mode d'actions : analyse des répercussions de la décision sur l'activité de l'épicerie, temps de coordination avec d'autres acteurs potentiellement impactés pour envisager une action commune : rdv avec les élus, rédaction d'un communiqué de presse...

La puissance du collectif

Les élu.e.s sont souvent très sensibles aux actions menées collectivement. Ainsi, si vous souhaitez porter une démarche de plaidoyer qui dépasse les seules problématiques de l'épicerie, il convient de s'entourer d'alliés engagés dans des objectifs similaires. **Ils pourront apporter une expertise complémentaire dans les sujets sur lesquels vous êtes moins à l'aise, cela permet d'être moins exposé que dans le cadre d'une action de plaidoyer menée individuellement, et vous pouvez mutualiser les forces vives !**

Sur la base des recommandations co-élaborées par l'UGESS dans le cadre d'un collectif d'associations nationales partenaires (voir page 15), vous pouvez prendre contact avec les associations locales membres de la coalition afin d'échanger sur les possibilités de travailler ensemble à une action de plaidoyer. Un premier temps d'échanges peut avoir lieu afin par exemple de passer en revue les recommandations et analyser sous le prisme du contexte local.

Pour ce faire, les associations nationales font passer dans chacun de leur réseau un annuaire sur lequel les associations volontaires peuvent s'inscrire.

Comment collecter des données à disposition ?

Afin de convaincre le, la ou les décideurs du bienfondé de votre proposition, il est nécessaire de pouvoir l'objectiver. Pour cela, vous pouvez vous baser sur de nombreux éléments :

- **des rapports, études, enquêtes menés par des associations à l'échelon national**, par des député.e.s, sénateurs et sénatrices qui réalisent un certain nombre de travaux durant leur mandat, ou par l'administration

Quelques exemples de rapports intéressants :

L'injuste prix de notre alimentation (Secours Catholique, Réseau CIVAM, Fédération Française des Diabétiques, Solidarité Paysans)

Etat de santé des épiceries sociales et de la précarité alimentaire 2024 (UGESS)

La lutte contre la précarité alimentaire, évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique (rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales)

Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver (rapport Sénat 2018)

- Ces rapports nationaux peuvent venir **appuyer vos propres données, souvent disponibles dans vos rapports d'activités ou rapports financiers.**
- **Des bilans d'actions menées au sein des épiceries ou en partenariat avec d'autres associations** : comme cela a pu être le cas avec les banquets citoyens où un certain nombre d'épiceries ont travaillé à recueillir la parole des personnes en situation de précarité.

Les balades alimentaires : un exemple d'action réalisée avec les personnes concernées et présentée aux élu.e.s

A la Casaline, à Saint-Fons, un groupe de femmes adhérentes à l'épicerie ont souhaité analyser leur environnement alimentaire et ses limites en travaillant à une cartographie de l'offre alimentaire sur leur territoire. Elles ont réalisé des balades au sein de la commune, interrogé les commerçants et présenté leur analyse auprès des élu.e.s.

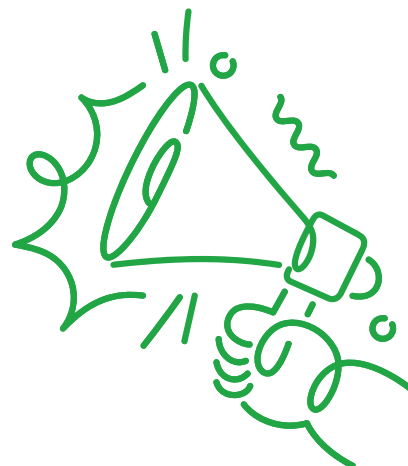
Sur la base de cette enquête, il est possible de travailler à des recommandations permettant d'améliorer l'environnement alimentaire du territoire et l'accessibilité à une alimentation de qualité puis faire un suivi de leur éventuelle mise en oeuvre.

Par où commencer ?

Après avoir bien identifié vos objectifs de plaidoyer et d'éventuels partenaires, il convient alors de cibler les décideurs pertinents, les espaces de plaidoyer et les actions possibles.

- ✓ Quelle est ou quelles sont les collectivités compétentes ? Attention, de plus en plus de compétences sont déléguées aux structures intercommunales (communauté de communes, d'agglomération, Métropole...). Il faudra potentiellement identifier plusieurs élu.e.s sur ces deux échelons (communal et intercommunal).
- ✓ Identifier les outils de politiques publiques que vous pouvez mobiliser pour atteindre votre objectifs (cf partie sur les compétences des collectivités et les descriptifs des PAT, CCAS, CLS ou PLU)
- ✓ Identifier les élu.e.s et si possible les technicien.ne.s en charge de ces dossiers. Essayer de cibler celui ou celle qui sera le plus réceptif à vos propositions, mais aussi celui ou celle qui peut avoir le plus d'influence
- ✓ Identifier les moyens privilégiés pour atteindre les élu.e.s ciblé.e.s. Cela peut être l'envoi de votre rapport d'activité en faisant ressortir différentes données, ou l'envoi d'une enquête issu d'un réseau national avec des précisions sur la situation locale, avec une demande de rendez-vous pour présentation de propositions d'améliorations de la politique locale. Cela peut aussi être l'envoi d'une invitation pour un évènement (l'organisation d'un banquet par exemple où une animation sera dédiée à la prise en parole des personnes concernées par la précarité pour qu'elle puisse exposer leurs difficultés), ou une proposition de visites de l'association et de son équipe.

Prenons un exemple : vous constatez un nombre toujours plus important de personnes retraitées faisant appel à l'épicerie sociale. Cela corrobore les données de l'enquête de l'UGESS qui estime à 14 % la part du public retraité dans les épiceries, en hausse de 7 points en 3 ans.



Il est très compliqué de pouvoir sortir ces personnes de la précarité dans un contexte où elles peuvent difficilement obtenir de hausse de revenus. Pourtant, la qualité de leur alimentation est essentielle dans un contexte où leur état de santé est dégradé. De plus, un certain nombre de retraités fait part de problématiques de mobilité qui limite leur venue à l'épicerie. Ce constat est partagé par un certain nombre d'associations avec lesquelles l'épicerie peut travailler. Vous souhaiteriez pouvoir proposer des dispositifs d'accès digne à ce public, qui souvent refuse l'aide alimentaire classique par crainte de stigmatisation. Pour cela, vous avez travaillé à un plan d'actions avec plusieurs associations :

- un dispositif de panier solidaire composé de fruits et légumes locaux en lien avec une association d'agriculteurs locaux et en complément de l'action des structures d'aide alimentaire et de l'épicerie.
- un dispositif de mobilité solidaire en lien avec une association pour faciliter le transport des retraités à l'épicerie ou sur les lieux des associations partenaires
- des animations proposées à tous les retraités type repas partagés avec session de cuisine collective afin de rompre l'isolement
- un dispositif d'aller-vers afin d'identifier les retraités isolés qui ne se tournent pas vers le CCAS ou les associations.

Les leviers identifiés :

- l'absence d'actions pour une alimentation de qualité dans le Contrat Local de Santé
- un Projet Alimentaire Territorial en cours de réalisation et qui souhaite traiter des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire
- une collectivité qui ne s'est pas saisie de la nouvelles compétence mobilité solidaire

Les élus à mobiliser :

- L'élue en charge du CCAS - notamment pour travailler à un dispositif d'aller-vers et sur l'orientation ainsi que sur un dispositif de mobilité solidaire
- L'élue en charge du PAT - notamment pour présenter la contribution des associations au développement de l'agriculture locale via les achats en direct
- L'élue en charge de la santé - pour le sensibiliser à l'intégration dans le prochain Contrat Local de Santé d'une thématique alimentation saine.
- L'élue en charge des transports - pour évoquer un dispositif de transport d'utilité sociale.

Un rendez-vous avec un.e élu.e ou un.e responsable de collectivité, ça se prépare !

Avant de proposer une rencontre ou visite de l'épicerie à un.e élu.e, il convient de bien identifier les objectifs de cette proposition et préparer les arguments et messages que vous souhaitez transmettre.

Quels objectifs (des exemples) :

- revoir ou établir une convention avec la collectivité face à la hausse des publics accueillis
- demander soutien pour proposer une alimentation plus diversifiée et de meilleure qualité face à la baisse des approvisionnements liées à la ramasse
- développer des animations en lien avec les questions d'alimentation santé...

Quels élus cibler ? L'élu en charge de l'action sociale est souvent celui avec lequel vous avez le plus de contact. Mais il peut être intéressant d'intégrer dans vos échanges l'élu en charge de l'alimentation et/ou celui en charge de la santé, de la politique de la ville selon la thématique sur laquelle vous souhaitez échanger.

Quelle préparation ?

- faites une analyse de votre activité, en vous basant notamment des données issues de votre rapport d'activité : évolution des publics (leur nombre, leur état de santé...), du type d'approvisionnements et des catégories de produits proposés, de vos financements. Selon la thématique, vous pouvez aussi organiser une enquête auprès des personnes et bénévoles qui fréquentent l'épicerie.
- en lien avec vos objectifs, identifiez un ou deux messages clés : retravailler la convention de partenariat, obtenir un financement pour créer un partenariat avec un producteur local...

Quelles suites ?

- prenez des notes et envoyez un compte-rendu des échanges
- selon votre objectif, posez la question de la suite de ce rendez-vous

Se saisir des recommandations de l'UGESS pour porter un plaidoyer localement

Pour assurer un accès digne à une alimentation durable et de qualité, rémunératrice pour ceux et celles qui la produisent, la réponse n'est pas unique. Cependant, une chose est claire : contrairement à ce que supposent les politiques publiques, il n'est pas à la seule portée du consomm'acteur de changer structurellement nos modèles de production et de consommation.

Dans le cadre des échéances municipales de 2026, l'UGESS a travaillé avec le réseau CIVAM, Solidarités Paysans, la Fédération Française des Diabétiques, le Secours Catholique, Action contre la Faim, la Fédération des Centres Sociaux, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle ou encore VRAC France à une série de propositions type à mettre à disposition du réseau orientées sur la promotion de :

- **la démocratie locale**, avec plus de participation des premiers concernés et en décloisonnement entre les enjeux écologiques, sociaux et de santé ;
- **l'accès aux droits et l'accessibilité financière aux produits durables et de qualité** sur les territoires aux personnes qui en sont le plus éloignées ;
- **l'offre alimentaire et de ce qui oriente nos comportements** : la publicité, l'existence d'une offre à proximité, de moyens de transport pour s'y rendre, etc. pour un environnement alimentaire plus favorable à une alimentation durable et de qualité accessible économiquement et géographiquement.

Chaque proposition a vocation à pouvoir être adaptée au contexte local. Des propositions spécifiques peuvent aussi être ajoutées. Chacune des associations participantes identifie au sein de son réseau ses adhérents qui souhaiteraient se saisir de cette échéance pour porter une action pour l'accessibilité alimentaire afin de créer des alliances locales et accompagner ces collectifs localement.



Nos propositions

- ✓ Créer du lien de la fourche à la fourchette : Intégrer les questions d'alimentation dans les actions de démocratie participative via l'éducation populaire
- ✓ Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire
- ✓ Une alimentation accessible pour tous et partout : un dispositif d'achat alimentaire saine et durable dans chaque commune et chaque quartier (épicerie en circuit-court, marché de producteurs, AMAP, groupement d'achat...). Les coupler à des dispositifs d'accessibilité financière (telle qu'une tarification différenciée). Développer les transports collectifs et la mobilité douce pour s'y rendre.
- ✓ Maintenir les terres agricoles sur la commune
- ✓ Travailler avec les acteurs de l'accompagnement agricole pour favoriser l'installation et la transmission de fermes engagées en agroécologie
- ✓ Soutenir des projets qui allient accessibilité financière et pratiques démocratiques : caisses alimentaires locales, épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats, magasins de producteurs avec des tarifs différenciés selon les revenus, aides financières pour ces achats, espaces de cuisines collectives ou cantines communautaires etc
- ✓ Faire des projets alimentaires territoriaux (PAT) des outils de planification avec des objectifs clairs de durabilité et d'accessibilité à l'alimentation sur les territoires.
- ✓ Interdire l'affichage publicitaire, en particulier sur les produits qui ne sont pas sains ni durables.
- ✓ Donner la possibilité à chaque habitant.e d'avoir accès à un espace nourricier (jardins partagés, familiaux, vergers, fermes urbaines et pédagogiques) à moins de 15' de son domicile

Faire des projets alimentaires territoriaux (PAT) de véritables Assemblées Locales de l'Alimentation qui impliquent toutes les parties prenantes et qui traite de tous les enjeux de l'alimentation

Pourquoi ?

Les PAT sont les principaux outils de mise en œuvre d'une politique alimentaire sur le territoire. Ils ont cette capacité à mettre autour de la table les différents acteurs de l'alimentation (producteur, consommateur, distributeur, association, citoyen...) et proposent de grandes marges de manœuvre pour la création de projets et d'instances innovantes. Ils permettent aussi d'avoir accès à des financements dédiés, que ce soit à travers le fonds Mieux Manger pour Tous ou l'Appel à Projets SNANC.

Comment agir ?

Mettre en place un diagnostic et un plan d'actions qui prenne en compte toutes les facettes de l'alimentation (installation, production, accessibilité, environnement, rémunération, filières, approvisionnement...)

Mettre en place une gouvernance inclusive en charge de l'élaboration et suivi du plan d'actions à travers la création d'Assemblée Locale de l'Alimentation

Former les élus, techniciens, animateurs de PAT sur les enjeux de précarité et de durabilité et sur les méthodes participatives

Quels outils de plaidoyer ?

1. Se renseigner sur l'existence d'un PAT sur son territoire et analyser le plan d'actions
2. Identifier l' élu et le chargé de mission référent
3. Sonder les associations partenaires du territoire qui partagent les mêmes préoccupations
4. Travailler en commun à une analyse de la situation territoriale via l'utilisation de vos données et en les couplant avec des rapports nationaux
5. Proposer un rdv en argumentant les propositions et en présentant des exemples avec l'objectif d'intégrer ou renforcer le volet accessibilité alimentaire du PAT

Des exemples ?

En Moselle, ATD-Quart-Monde s'est lancé dans un projet alimentaire territorial. Des personnes concernées par la précarité ont pu être parties prenante et poser l'enjeu de la lutte contre la précarité comme enjeu central. Ont émergé de ce projet un groupement d'achat, un réseau de jardin nourricier, ou encore une pièce de théâtre.

Le PAT de **Bordeaux Métropole** a décidé de partager le travail de concertation et de gouvernance avec le Conseil Agricole et Alimentaire ; composé d'une centaine de producteurs, agents d'établissements publics, membres d'associations et autres acteurs de la transformation et distribution alimentaire répartis dans 5 collèges différents. Il prend part au processus d'élaboration, priorisation et d'évaluation des politiques alimentaires.

Créer du lien de la fourche à la fourchette : Intégrer les questions d'alimentation dans les actions de démocratie participative via l'éducation populaire

Pourquoi ?

Face à la multiplication des intermédiaires, à la complexification de notre alimentation et à la forte urbanisation de nos sociétés, nous perdons le lien avec le monde agricole et ses contraintes, notre alimentation et ses impacts sur notre santé et l'environnement. Pourtant, il est possible de s'impliquer localement pour tenter d'influencer son environnement alimentaire.

Les collectivités doivent alors créer des espaces permettant aux habitant.e.s de s'impliquer dans la politique alimentaire locale en prenant soin d'intégrer les personnes concernées par la précarité, et ce en mobilisant les outils de l'éducation populaire

Comment agir ?

Repenser en profondeur son dispositif d'implication citoyenne afin d'être plus inclusif en créant des partenariats avec les associations de solidarité alimentaire engagées dans la démocratie alimentaire.

Soutenir les acteurs de l'éducation populaire proposant des dispositifs de démocratie alimentaire

Initier un budget participatif pour valoriser ces actions – financer les acteurs impliqués via les PAT, les Contrats Locaux de Santé (sur le sujet alimentation santé) ou les appels à projets Contrat de Ville.

Quels outils de plaidoyer ?

1. Identifier des associations volontaires pour travailler à une démarche de démocratie alimentaire et identifier s'il est possible de déposer un projet sur un budget participatif, ou le contrat de ville.
2. Proposer une rencontre avec un.e élu.e en charge de la démocratie participative, valoriser vos actions en lien avec la démocratie alimentaire. Impliquer les clients de l'épicerie si vous êtes déjà dans une démarche participative.

Des exemples ?

A Saint-Fons, l'épicerie sociale a mis en place avec un groupe d'habitantes une balade alimentaire. Celle-ci a pour objectif de **cartographier et d'analyser l'offre alimentaire du territoire**, d'aller à la rencontre des acteurs (commerçants, associations) pour comprendre leurs contraintes pour proposer une alimentation de qualité. Les conclusions ont été présentées lors d'un évènement public en présence d'élus. Sur cette base, des recommandations peuvent être travaillées afin de faire correspondre l'environnement alimentaire locale aux aspirations des habitantes.

La Maison de l'Éducation à l'Alimentation Durable de **Mouans Sartoux** est un service de la ville de Mouans-Sartoux. Elle propose des ateliers, des événements, des ressources pédagogiques, des formations pour professionnels et grand public, en lien direct avec la politique agricole et alimentaire locale.

Une alimentation accessible pour tous et partout : un dispositif d'achat alimentaire saine et durable dans chaque commune et chaque quartier.

Pourquoi ?

62 % de communes françaises n'ont pas de commerces. Certains quartiers prioritaires sont démunies d'offre alimentaire de qualité. Ainsi, ce sont souvent les territoires dans lesquels habitent les populations les plus précaires qui ne bénéficient pas d'une offre de qualité.

Il convient donc pour la collectivité d'apporter un soutien renforcé à l'installation de dispositifs permettant de proposer une offre alimentaire de qualité, accessible géographiquement et financièrement

Comment agir ?

Travailler à un maillage territorial de dispositifs qui proposent des produits durables comme des épiceries en circuit-court, des marchés de producteurs, groupements d'achat, AMAP etc.
Adosser des dispositifs d'accessibilité financière (caisse locale, chèque vert, tarification différenciée) afin de les rendre accessibles à tous

Développer des dispositifs de mobilité solidaire sur les territoires ruraux où l'offre alimentaire est éloignée

Pour les zones où l'accès à des magasins alimentaires est limité, encourager l'ouverture de magasins ou de points de vente itinérants

Quels outils de plaidoyer ?

1. Faire un état des lieux de l'offre alimentaire sur son quartier/sa commune (notamment en faisant participer les personnes de l'épicerie via des animations comme les balades alimentaires) afin d'identifier d'éventuels déserts ou boursiers alimentaires.
2. Utiliser l'outil OBSOALIM pour diagnostiquer le niveau de vulnérabilité du territoire en terme de précarité alimentaire (notamment sur le volet environnement alimentaire)
3. Présenter les résultats aux élu.e.s et leur faire part des propositions lors d'une rencontre

Des exemples ?

Le PAT de **Niort Agglo et du Haut Val de Sèvre** a proposé à l'association Soliniort de développer un projet d'épicerie sociale et solidaire ouverte à tous via une tarification différenciée installée dans la commune de Saint-Maixent, couplé à un dispositif itinérant lui aussi ouvert à tous qui sillonne les communes du territoire. Dans le cadre de la convention de partenariat, le PAT a fixé des objectifs de contractualisation avec des producteurs locaux afin de contribuer à dynamique agricole sur le territoire.

Le maire de **Brest** a défendu l'installation d'une épicerie solidaire dans chaque quartier de la ville, afin de permettre à toutes les personnes d'avoir accès à une alimentation choisie. Ainsi, 4 épiceries solidaires ont été créées par des associations, toutes soutenues par la collectivité

Soutenir des dispositifs d'accessibilité alimentaire non stigmatisants et renforçant le vivre-ensemble et le pouvoir d'agir

Pourquoi ?

Les dispositifs d'aide alimentaire peuvent être des portes d'entrées permettant aux personnes d'accéder à leurs droits.

Il est important de maintenir ce lien tout en développant des dispositifs plus dignes (engagés dans le libre-choix des produits, la mixité sociale, proposant des animations collectives...) permettant de toucher toute une partie de personnes en situation de précarité alimentaire mais qui ne fait pas appel à l'aide proposée par honte.

Comment agir ?

Analyser l'ampleur de la précarité alimentaire sur son territoire et mettre les résultats en relation avec les chiffres des associations d'aide alimentaire

Proposer le développement par la collectivité ou le soutien via le soutien d'associations d'épiceries sociales et solidaires, de groupements d'achat, de dispositifs de paniers solidaires, d'expérimentations de caisse locale alimentaire dans lesquels sont intégrés les travailleurs sociaux du CCAS ou de la collectivité compétente.

Quels outils de plaidoyer ?

1. Faire un état des lieux de la précarité alimentaire dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) développés par les CCAS : rencontrer le directeur ou la directrice du CCAS et les élus afin d'évoquer l'implication des associations sur le sujet, proposer une enquête qui sort des seules associations d'aide alimentaire afin d'avoir une vision plus complète de la précarité alimentaire
2. En s'appuyant sur les résultats de l'ABS, proposer un plan d'actions pour permettre de garantir un accès digne à une alimentation de qualité.
3. Travailler à une réponse coordonnée à des appels à projets pour la mise en œuvre de ce plan d'actions : Fonds local Mieux Manger pour Tous, mobilisation des dispositifs de l'ANCT sur le volet Coeur de Ville ou Petite Ville de demain (pour le volet foncier)

Des exemples ?

A **Montpellier**, chaque mois, 400 citoyens cotisent selon leurs moyens et leurs souhaits, de 1 à 250 euros au sein d'une caisse alimentaire locale, et reçoivent en échange 100€ de monnaie locale pour leurs achats alimentaires. Ils peuvent les utiliser dans un réseau de commerces conventionnés, choisis par un comité citoyen. Ce dernier gère le fonctionnement de la caisse commune et des moyens d'animation ont été investis pour assurer la possible participation de personnes en situation de précarité, renforçant leur pouvoir d'agir et légitimant leur capacité à participer en tant que citoyen.



Union Nationale des Groupements



UGESS
des Épiceries Sociales et Solidaires

Pour plus d'infos : Maxime FRITZEN, co-directeur en charge du plaidoyer
maxime.fritzen@ugess.org - 06 14 28 33 55